

DEMANDE D'AUTORISATION DE REJET DANS UN FOSSE COMMUNAL

Rejet des eaux traitées d'une installation d'assainissement non collectif

Cette demande d'autorisation doit obligatoirement être complétée et signée, par le demandeur et le Maire.
Toute demande incomplète sera systématiquement retournée au demandeur.

Le demandeur :

Je soussigné(e), Nom : M^r ADOUARD Prénom : GUX
Adresse personnelle : 6 chemin de la pierre Blanche
Code Postal : 69540 Commune : DARDILLX Tel : 06-07-26-88-22

- ◆ Sollicite pour mon compte personnel, l'autorisation de rejeter les eaux traitées de mon système d'assainissement individuel situé à l'adresse suivante :

Voie, n° rue, complément : Route de Laval Basse, lieu dit "Laval Basse"
Code Postal : 11400 Commune : Villeneuve la Comptal
Coordonnées cadastrales : section(s) AB et parcelle(s) 154

- ◆ Dans le milieu superficiel suivant :

- ☒ Fossé communal situé en limite de parcelle, voir plan de masse joint
- ☐ Fossé communal situé de l'autre côté de la voirie (Attention, une permission de voirie de la mairie devra nous être retournée)

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES A RESPECTER SUR LA CANALISATION DE REJET

Une mise en œuvre particulière sera demandée, à savoir :

- ☒ Réaliser un tableau en béton autour de la canalisation de rejet afin de la protéger
- ☒ Positionner la canalisation de rejet au minimum à 10 cm au dessus du fond du fossé

Fait à DARDILLX, le 20/07/2020

Signature du demandeur,



Le Maire :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, Hervé ANTOINE
Maire de la commune de VILLENEUVE LA COMPTAL

- ◆ Autorise le demandeur cité ci-dessus, à rejeter les eaux traitées de son système d'assainissement dans le fossé communal, dont les caractéristiques du fossé :

- N° et nom de la route communale : Chemin de Laval Basse
- Profondeur et largeur du fossé (en cm) : _____ ; _____
- Indication de la pente sur le plan joint par le demandeur. 5 à 10%

- ◆ J'atteste que le fossé est : ☒ Existant et pérenne
☒ Entretenu de façon régulière par la commune

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES A RESPECTER SUR LE REJET

Sous réserve de la pose d'un épandrin entre la filière de traitement et la sortie au fossé.

Fait à Villeneuve la Comptal, le 25 août 2020

Tampon et signature du Maire,



N.B. : Cette autorisation pourra être retirée par le Maire en cas de dysfonctionnement de l'installation ou de pollution constatée au récepteur.
Article L2212-2 et -4 du Code Général des Collectivités Territoriales.